

Introduction

Autor(en): **Prongué, Bernard**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **74 (1971)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction par <i>Bernard Prongué</i>	291
 <i>I. Exposés</i>	
Quelques théories sur le système des partis et leur application à la Suisse, par <i>Roland Ruffieux</i>	293
Les débuts du Parti socialiste jurassien, par <i>François Kohler</i>	308
 <i>II. Discussion</i> (résumée par <i>Françoise Emmenegger</i>)	
Le Parti libéral-radical présenté par <i>Jean Schnetz</i>	310
Le Parti démocratique chrétien-social présenté par <i>Luc Fleury</i>	311
Le Parti des paysans, artisans et bourgeois présenté par <i>Henri Geiser</i>	312
Le Parti socialiste présenté par <i>Charles Mertenat</i>	313
 <i>III. Discussion générale</i> (avec les communications de <i>Léonard Montavon</i> et <i>François Noirjean</i>)	
	315
 <i>IV. Note finale</i> (par <i>Bernard Prongué</i>)	
	321
A. L'importance du facteur sociologique	322
B. L'influence des particularismes régionaux	325
C. L'aspect institutionnel (représentation proportionnelle)	329
 <i>V. Documents annexes</i> (élaborés par <i>François Kohler</i>)	
A. Repères chronologiques	334
B. La députation jurassienne au Grand Conseil et au Conseil national	336
C. La force électorale des partis jurassiens	337
D. Indications bibliographiques	338

INTRODUCTION

par Bernard Prongué

Parler de vie politique jurassienne pourrait paraître hasardeux, de prime abord, puisque le Jura comme tel n'a pas d'autorités constituées et qu'il ne forme pas un arrondissement pour les élections au Conseil national. Cependant — et surtout depuis 1919 — la constellation des partis politiques présente une physionomie particulière dans cette partie du canton de Berne. Les luttes qui s'y déroulent n'ont point en vue la conquête du pouvoir, mais plutôt l'affirmation d'un particularisme régional. Elles offrent de ce fait un intérêt spécifique aux yeux du chercheur.

Ce phénomène a retenu l'attention de tous les observateurs ou commentateurs de la vie politique jurassienne ou cantonale. Certains travaux en cours permettent de l'éclairer sous un angle nouveau et constituent une bonne approche scientifique du problème. C'est la première raison qui a incité le C. E. H. à jeter son dévolu sur le thème d'aujourd'hui.

La deuxième tient au but même du colloque. D'une part, il s'agit de susciter l'intérêt soit des historiens, soit des étudiants pour des travaux académiques. En effet, nous n'avons pas la prétention aujourd'hui de faire une synthèse complète, mais bien plutôt de souligner les nombreux domaines inexplorés et les études encore nécessaires pour la compréhension des mécanismes et du ressort profond de la vie politique dans le Jura. D'autre part, ce sujet semble capable d'intéresser un public restreint certes, mais directement touché. Il est toujours utile pour des historiens de confronter leurs recherches avec la réalité et il n'est peut-être pas inutile pour des hommes politiques d'opérer un retour sur le passé : l'histoire peut être source tout au moins de réflexion, sinon d'action.

Après avoir déterminé l'ère géographique de ses travaux, l'historien doit opérer un découpage chronologique. Pourquoi avoir retenu les deux dates de 1893 et 1950 ? C'est essentiellement en fonction du cadre constitutionnel. Il présente une certaine unité, malgré des modifications importantes qui complètent les instruments de la démocratie directe avec l'élection des conseillers d'Etat par le peuple en 1906 ou qui introduisent la représentation proportionnelle en 1921 pour assurer une meilleure participation des minorités.

Les dates précises de 1893 et 1950 se situent à des tournants de l'évolution socio-économique qui présente, elle aussi, une certaine unité sur toute la période. On pourrait la caractériser d'un mot : période de transition. En effet, l'apparition du machinisme dans les années 1890 accentue les crises de l'industrie horlogère qui, après la reprise de 1914/1918, connaît à nouveau deux épreuves très graves, avec la crise de reconversion des années 1920/1922 et la grande crise mondiale des années 1930. Avec la reprise de l'après-guerre, la physionomie industrielle du Jura a complètement changé : le paysan-horloger est devenu horloger permanent. Dans son ensemble, le Jura est alors entré dans l'ère de la société industrielle. La vie politique jurassienne reflète-t-elle la relative stabilité des institutions cantonales ou au contraire est-elle modelée par les transformations socio-économiques ? La question est ambitieuse — ou peut-être ambiguë. Mais si l'on tient pour vrai que

« la vie politique — ou tel de ses éléments, les partis par exemple — ne peut être étudiée qu'à l'intérieur de ses cadres géographiques, dans tout son contexte historique et sociologique », on ne peut y échapper. Au XIX^e siècle, le Jura passe d'une société relativement homogène établie dans un cadre étatique assez souple (1831) à un type de société à deux pôles, dans un canton de plus en plus centralisé. Au moment où l'unité cantonale est pleinement réalisée par la Constitution de 1893, des ferments idéologiques nouveaux agissent sur une société en pleine mutation. Ils créent une période de crise propre à l'établissement d'une société pluraliste que reflète en 1919 l'apparition de deux nouveaux partis dits économiques, doublant les deux partis dits historiques. Dans l'ancien canton en revanche, il y a davantage substitution des anciens par les nouveaux partis. De ce point de vue, la représentation proportionnelle n'a été que le révélateur de différences sociologiques ou idéologiques profondes, puisqu'en 1950 on constate une relative stabilité dans l'équilibre des forces politiques jurassiennes et cantonales, de nouveaux partis n'arrivant pas à s'implanter de façon durable.

En revanche, on peut se demander s'il n'y a pas une dépréciation des partis politiques au profit des diverses associations qui voient le jour durant la même période. Les syndicats horlogers se centralisent en 1911 et fusionnent avec ceux de la métallurgie en 1915. Pro Jura est fondé en 1903 et l'ADIJ au lendemain de la crise de 1920/1922, c'est-à-dire à un moment où les Jurassiens prennent conscience de l'effet catastrophique du traité de Versailles sur le trafic ferroviaire du Jura. Dans le même temps, les organisations chrétienne-sociale et agrarienne tendent à renforcer l'influence du Parti démocratique et

du P.A.B. Sans nul doute, ces associations professionnelles ou jurassiennes influenceront sur les attitudes politiques, alors que l'abstentionnisme a tendance à gagner du terrain, surtout dans les régions fortement industrialisées. Telles sont, esquissées à grands traits, les principales caractéristiques de la période concernée. Mais notre ambition pour aujourd'hui est moins d'aborder les grands problèmes que de dégager les voies et moyens d'y parvenir. Le programme de la journée est assez explicite à ce sujet.

Il comprend trois moments essentiels. Tout d'abord, dans son exposé, M. le Professeur Ruffieux traitera de la problématique générale au niveau national par des comparaisons avec l'étranger. Parler en effet de la vie politique jurassienne n'est pas décrire un régime spécifique ou un système particulier, c'est relever un certain nombre de disparités, d'écarts entre le phénomène observé et les modèles réalisés en Suisse ou à l'étranger.

Puis, en nous donnant une première synthèse de ses travaux de doctorat, M. Kohler abordera plus concrètement le problème du jour. Ainsi, l'une des voies sur lesquelles il faut s'engager pour l'étude de la vie politique dans le Jura sera dégagée, soulignant parfaitement les difficultés d'une telle recherche et les différences qui existent d'un district à l'autre.

L'après-midi, la discussion débutera par les interventions des représentants des partis politiques. Alors un débat général pourra s'engager afin d'essayer de mieux éclairer et de mieux comprendre le jeu des forces politiques dans le Jura.

I. EXPOSÉS

QUELQUES THÉORIES SUR LE SYSTÈME DES PARTIS ET LEUR APPLICATION A LA SUISSE

par Roland Ruffieux

L'exercice d'analyse auquel je voudrais vous inviter aujourd'hui a forcément un caractère très sommaire. En effet, le problème des partis politiques constitue un ensemble très vaste que l'on peut aborder sous des angles très différents et d'écart très inégal. Une brève discussion autour des définitions révèle cette diversité. Si l'on adopte une définition de type idéaliste comme celle d'Edmond Burke — le